



SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS URBAINS THIONVILLE FENSCH

Séance ordinaire du 19 décembre 2018 à 19h00, après convocation légale

Sous la Présidence de M. SCHREIBER Roger

Etaient présents :

M. THOUVENIN J.-Marie	M. ZENNER Bernard	M. BARBE Jérôme	M. LANGENFELD Guy
M. CINO Frédéric	M. OCTAVE Henri	M. BALCERZAK Roland	Mme CONTRERAS Céline
M. PETERMANN Mathieu	M. DI BARTOLOMEO R.	Mme FRIIO Marie-Rose	M. PHILIPPE Lionel
M. LORENTZ Maurice	M. NOEL Guy	Mme CEDAT-VERGNE N.	M. LAVAULLEE J.-Pierre
M. LEUBE Michel	M. VOUIN Jean-Pierre	M. VUILLEMARD Patrick	M. ANDRE René
M. BECKER Patrick	Mme BRIER Marcelle	M. FERRERO Marc	M. GANDECKI Claude
M. KLOP Jean	M. SAPIN Bruno	M. SCHITZ Denis	M. WALTER Jean-Marie
M. GREINER Philippe	M. HEYERT Jean-Marc	M. JURCZAK Serge	M. MEDVES Jean-François
Mme SPERANDIO F.			

Procurations :

M. HERGAT Michel	a donné procuration à	M. BARBE Jérôme
M. LOUIS Jean-Charles		M. SCHITZ Denis
M. SZUREK Michel		M. LORENTZ Maurice
M. BAUR Denis		M. DI BARTOLOMEO R
Mme ZYDEK Christine		M. NOEL Guy
Mme RENAUX Patricia		M. SCHREIBER Roger
M. LAVAUT José		M. BALCERZAK Roland
M. CHRISTNACKER Daniel		M. BECKER Patrick
M. PERLATI Daniel		M. KLOP Jean
M. HOLSENBURGER A.		M. HEYERT Jean-Marc
Mme KHAMASSI Kheira		M. JURCZAK Serge
M. TARILLON Philippe		M. MEDVES Jean-François

Absents excusés :

M. TOCZEK Jean-Paul

Absents non excusés :

M. LATTWEIN Jean-François
M. LEBOURG Gérald
M. WANNINGER J.-Marc
M. DORVEAUX Lionel

M. IORIO Antoine
Mme FICARRA Béatrice
M. BOGUET Henri
M. MIZZON Jean-Marie

M. BROUILLET Laurent
Mme SASSELLA Sylvie
M. PERON Patrick
M. FRIJO Antoine

La séance débute à 19h15.

Début de la séance :

Membres en exercice : 59
Présents : 33
Procurations : 12
Absents : 14

Arrivée de M. OCTAVE après vote du point 9.

A partir du point 10 et jusqu'à la fin de la séance :

Membres en exercice : 59
Présents : 34
Procurations : 12
Absents : 13

La séance est levée à 19h45.

Assistaient en outre :

Mme AUBURTIN-COLNOT Isabelle, directrice générale du SMiTU
M. ANDRE Cédric, directeur adjoint du SMiTU
M. DIMEL Sébastien, responsable des finances du SMiTU
Mme SCHLIENGER Sylvaine, chargée de mission PDU et Citézen du SMiTU
Mme RAGNI Sandrine, assistante de direction du SMiTU
M. VAUTRELLE Alexandre, juriste du SMiTU
M. HOUBERDON Jérôme, Chargé de mission Transport au SMiTU

POINT 4 – DELIBERATION N° 2018/58 - ANTICIPATION DE CREDITS POUR L'EXERCICE 2019

Comme le prévoit l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

De plus, dans le cadre des autorisations de programme – crédits de paiement validés précédemment par le Comité Syndical, chaque autorisation comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants et une évaluation des ressources envisagées pour y faire face.

Après la clôture de l'exercice et jusqu'à l'adoption du budget suivant, l'ordonnateur peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, liquider et mandater les dépenses d'investissement faisant l'objet de crédits de paiement, dans la limite prévu par L.1612-1 du CGCT. Les crédits de paiement correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

L'enveloppe maximale possible correspondant à 25% des montants votés pour l'exercice 2018 s'élève à 2 570 756,62 €.

Le montant proposé représente cinquante-neuf mille quatre cent quarante euros (59 440,00 €) à répartir sur les différentes lignes budgétaires.

La proposition de répartition des crédits est indiquée dans le tableau ci-dessous pour une somme de cinquante-neuf mille quatre cent quarante euros (59 440,00 €).

Article	Opération (Pour information)	Montant	Libellé
2033		3 440,00 €	Frais d'insertion (enquête publique, avis d'attribution ...)
2188		2 000,00 €	Matériel divers
2313	106	30 000,00 €	Travaux sur dépôts
2031	104	24 000,00 €	Marché évaluation PDU
Total :		59 440,00 €	

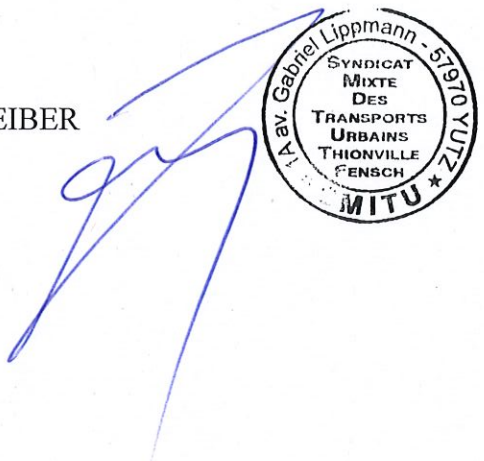
Il est proposé au Comité syndical d'autoriser les crédits sur les lignes ci-dessus désignées pour la somme de cinquante-neuf mille quatre cent quarante euros (59 440,00 €).

Le Bureau Syndical en date du 28 novembre 2018 ainsi que la commission Finances – Personnel en date du 11 décembre 2018 ont donné un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, autorise la répartition des crédits proposée ci-dessus.

Pour extrait conforme,
A Yutz, le 20 décembre 2018
Le Président

Roger SCHREIBER



PUBLIÉ-NOTIFIÉ
Le ... 20/12/18
Le Président du SMiTU